

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/10/145

Objet : 145 - 145 - Marché n° VN24040-1 - Mission d'études de programmation pour la transformation du château du Cotin en MECS (maisons d'enfants à caractère social)

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal du 21 février 2024 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT,

Vu le code de la commande publique,

Vu le marché sans publicité ni mise en concurrence lancé le 09 juillet 2024 et la date de remise des offres fixée au 16 septembre 2024,

Vu l'offre présentée par CONSEIL PROGRAMMATION ORGANISATION,

Décide

- De déclarer sans suite, le marché N° VN 24040-1 « **Mission d'études de programmation pour la transformation du château du Cotin en MECS (maisons d'enfants à caractère social)** » en raison du montant de l'offre proposé par le candidat non cohérente avec la procédure lancée.

Fait à Vire Normandie, le 3 octobre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241008-145-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2024
Publication : 08/10/2024

La Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

